



Pacte PLP : arme de destruction massive de notre métier

jeudi 8 juin 2023, par [CGT educ'action](#)

UNE REVALORISATION SOCLE INSUFFISANTE

La revalorisation « socle » s’applique à tous les échelons et se fera par le biais de la revalorisation de la prime ISOE. Cela représente environ 92€ net par mois. Cette revalorisation ne rattrape pas, bien sûr, l’inflation de ces derniers mois et correspond donc, in fine, à une perte de pouvoir d’achat qui s’additionne à celle des années précédentes... Par conséquent, la seule solution qui s’offrirait aux collègues pour « perdre moins », serait d’accepter les missions du Pacte.

Bras armé de la réforme Macron du LP : tous les dispositifs éligibles sont les mesures sur lesquelles elle repose. C’est aussi un levier pour attaquer le statut.

Pour + d’explications : cliquez sur l’image ci-dessous.

[Notre analyse complète et tous nos tracts socle & pacte ici !](#)



PACTE PLP ARME DE DESTRUCTION MASSIVE DE NOTRE MÉTIER

LA CGT EDUC'ACTION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE

UNE REVALORISATION SOCLE INSUFFISANTE

La revalorisation « socle » s'applique à tous les échelons et se fera par le biais de la revalorisation de la prime ISCE. Cela représente environ 93€ net par mois. Cette revalorisation ne rattrape pas, bien sûr, l'inflation de ces derniers mois et correspond donc, in fine, à une perte de pouvoir d'achat qui s'additionne à celle des années précédentes... Par conséquent, la seule solution qui s'offrirait aux collègues pour « perdre moins », serait d'accepter les révisions du Pacte.

LE « PACTE » : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Comment accepter le Pacte en plus si ce n'est au détriment des conditions de travail et de la qualité de travail avec les élèves ? D'autant que pour les PLP, le pacte ne sera pas sécable c'est-à-dire divisible en briques. Pour les PLP c'est le tout entier : pas moins de 6 briques !

QUI EST CONCERNÉ ?

Les PLP et les CPE, titulaires ou non, sur la base du volontariat, pour une durée d'une année scolaire.

Pas de volontaires, pas de Pacte !

AGGRAVATION DE
LA PERTE
DE SENS DU
MÉTIER

QUELLE MISE EN ŒUVRE ?

Dans le cadre de l'autonomie des établissements, c'est le ou la chef(fe) d'établissement qui sera responsable de la mise en place du dispositif. Aucun droit, la pression managériale sera à son comble.

EN MOYENNE,
DÉJÀ 43H DE TEMPS DE
TRAVAIL PAR SEMAINE !

DES CONSÉQUENCES DÉSASTREUSES

Bras armé de la réforme Macron du LP : tous les dispositifs éligibles sont les mesures sur lesquelles elle repose. C'est aussi un levier pour attaquer le statut.

- ☒ Augmentation du temps de travail et explosion des OHS
- ☒ Menace d'amañisation
- ☒ Hiérarchies intermédiaires et capitalisation au détriment des objectifs de travail
- ☒ Concurrence entre collègues et inégalités salariales femmes/hommes renforcées
- ☒ Individualisation de la rémunération

SANS PACTE,
PAS DE
RÉFORME !